

Appel à projets – Associations culturelles

Ce fonds départemental est destiné à aider, sous certaines conditions, les associations implantées dans le département justifiant au moins d'une année d'existence, à financer leurs projets d'investissement à caractère culturel :

- Acquisition de matériels ou d'équipements ;
- Réalisation de travaux de rénovation, de réhabilitation et de restauration.

Bénéficiaires : Associations culturelles justifiant d'un an d'existence et dont le siège social est en Indre-et-Loire.

Critères d'attribution :

- Instruction des dossiers de demande d'aide départementale à partir d'un montant minimum de devis de **2 000 € HT** ;
- Taux de financement **maximum** de la dépense subventionnable : **50%** (selon plan de financement) ;
- Le versement de la subvention interviendra à réception de la totalité des factures certifiées payées et établies au nom du bénéficiaire, après le vote de la subvention ;
- Les factures acquittées devront être réceptionnées dans **un délai maximum de 2 ans** ;
- Affichage de la participation départementale :

Communication de l'aide apportée :

Le partenariat du Conseil départemental doit apparaître lisiblement sur le matériel et les équipements subventionnés, soit de manière imprimée, soit par l'apposition d'un logotype (autocollant), conformément à la charte graphique ;

Le versement de la subvention départementale sera conditionné à la mise en place du panneau de chantier affichant le logo du Conseil départemental avec présentation d'un justificatif de type photo. Cet affichage est obligatoire pour les projets d'un montant supérieur à 10 000 €.

Pour plus d'information, le bénéficiaire pourra consulter le site internet du Département ou contacter Anne-Karine OLLIVIER (Direction déléguée au pilotage stratégique) à l'adresse suivante akollivier@departement-touraine.fr .

Travaux, matériels et équipements non éligibles :

- Les travaux de construction de salles, bâtiments et équipements culturels ;
- Le mobilier ;
- Les matériels de communication, de signalétique ;
- Les matériels et logiciels informatiques dédiés à la bureautique.

Critères de sélection des projets :

- La dimension territoriale ;

- La dimension multi-partenaire ;
- Le montage et la viabilité financière du projet (budget, qualité du plan de financement)

Calendrier : l'appel à projet est ouvert du **3 avril au 15 mai 2025**.

Contact : Service Action Culturelle, Sports et Vie Associative
Tel : 02.47.31.49.94
Mel : culture@departement-touraine.fr